

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{er} MAI 2017 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

117-05-2017 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

118-05-2017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 25 avril 2017 en apportant quelques corrections de transcription comme suit:

Page 167 :

- Formant quorum sous la présidence de ~~Madame la Mairesse suppléante.~~
Monsieur le Maire

- Adoption des comptes du mois : Admin. Générale : 83 345.47\$
Séc. Pub. : 30 071.22\$
Voirie municipale : 27 934.77\$

Total des dépenses pour le mois d'avril 2017 : 185 280.25\$

Page 176 :

Signature du procès-verbal par Jean-Marie Laplante, maire

Adoptée

119-05-2017 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	29 775.87\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 853.82\$
VOIRIE MUNICIPALE	28 228.77\$
HYGIÈNE DU MILIEU	17 298.76\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 047.50\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	1 772.31\$

FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	0.00\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2017:	80 977.03\$

Il est proposé par Marcel Bonneau
 Secondé par Daniel Roy
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mai 2017 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

120-05-2017 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal étant en arrêt de travail, la directrice générale et le maire font état des travaux qui ont été accompli en avril et de ceux qui devraient se réaliser en mai, en fonction du budget et de la routine d'entretien habituelle. La directrice générale verra à préparer un rapport écrit pour le mois prochain.

Dépenses

Monsieur Normand Archambault ayant pris la relève comme inspecteur municipal par intérim, il est également autorisé à faire les dépenses pour la voirie dans le respect des budgets alloués.

Employés à temps partiel

L'inspecteur municipal par intérim est autorisé à employer sur une base occasionnelle M. Martin Favreau, M. Michel Massé, M. Mario Bérubé, selon les disponibilités et le travail à accomplir. L'embauche du journalier en voirie à titre temporaire sera complétée d'ici la mi-mai. Une séance extraordinaire sera convoquée pour officialiser les conditions de l'embauche et le candidat retenu.

Il est proposé par Richard Houde
 Secondé par Marcel Bonneau
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'avril 2017

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en avril 2017, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

121-05-2017

Règlement #02-2017, déléguant le pouvoir de former un comité de sélection :
ADOPTION

ATTENDU l'article 936.0.13 du *Code municipal*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de conseil tenue le 3 avril 2017 par le conseiller Richard Houde;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de déléguer à la directrice générale la formation d'un Comité de sélection, en application des dispositions des articles 935 et suivants du *Code municipal*, ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code;

Par conséquent, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 DÉLÉGATION

Le conseil délègue à la directrice générale ou, en son absence, à la directrice générale adjointe, le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du *Code municipal* ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS CE 3 MAI 2017

Jean-Marie Laplante, maire
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 3 avril 2017
Adoption du règlement le : 1^{er} mai 2017
Avis public d'entrée en vigueur donné le : 1^{er} mai 2017

Adoptée

122-05-2017

Horaire estival du bureau municipal, pour la période de juin à août 2017

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire d'été suivant, pour la période du 5 juin au 1^{er} septembre 2017 :

- Lundi-Mardi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- Mercredi-Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Vendredi : fermé

Adoptée

- 123-05-2017 Séances ordinaires à reporter en 2017
- Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances du conseil pour 2017 comme suit :
- Séance ordinaire de juin : mercredi 7 juin 2017 à 19h30
 - Séance ordinaire de novembre : lundi 13 novembre 2017
- Adoptée
- 124-05-2017 Entretien ménager : embauche d'un concierge
- Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de Mme Nathalie Béland, à titre de concierge, au tarif de 80\$/semaine et selon les modalités comprises dans l'offre de services soumise en date du 16 janvier 2017.
- Adoptée
- 125-05-2017 Revenu Québec : résolution pour accorder une procuration à la directrice générale pour accéder aux services électroniques via Mon dossier pour les entreprises
- Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale, Mme Julie Gagné (819), soit autorisée à ce qui suit :
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
 - Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
 - Effectuer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉCUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
 - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.
 - Que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.
- Adoptée
- 126-05-2017 Règlement #03-2017, décrétant un emprunt et une dépense de 676 000\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Rivière : ADOPTION

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport du Québec (MTMDET) a, en 2012, mis en place un nouveau programme, visant l'élaboration de plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour les municipalités régionales de comté (MRC), visant à optimiser les investissements à réaliser par une priorisation des travaux permettant de redresser et de maintenir en bon état le réseau local identifié par le milieu, et ce, dans le cadre d'une planification à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE de cette planification régionale, découle un programme d'aide financière pour les municipalités locales, le programme de « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) », volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) », volet pour lequel la Municipalité du Village de Roxton Falls souhaite adhérer;

ATTENDU QUE la rue admissible à ce volet est la rue de la Rivière, identifiée au PIIRL comme étant une route locale de niveau 1;

ATTENDU QUE la rue de la Rivière présente un niveau de dégradation important qui nécessite la pulvérisation du pavage existant et le resurfaçage, le remplacement des glissières de sécurité existantes et l'ajustement du niveau de la rue en conséquence et la réfection des trottoirs et des entrées charretières existantes pour tenir compte du nouveau profil de la rue;

ATTENDU QUE l'aide financière pour les travaux admissibles à réaliser sur la rue de la Rivière est de l'ordre de 75% des coûts admissibles et que la contribution financière du MTMDET, en service de dette, sera versée sur une période de 10 ans, à raison de 2 fois par année;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 avril 2017 par le conseiller Daniel Roy;

En conséquence, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu unanimement que ce conseil ordonne et statue par le règlement portant le numéro 03-2014 ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Titre

Le présent règlement #03-2017 porte le titre de : « Règlement numéro 03-2017 décrétant un emprunt et une dépense maximale de 676 000\$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue de la Rivière. »

Article 3 But

La Municipalité est autorisée à exécuter ou à faire réaliser les travaux de réfection de la rue de la Rivière, selon les plans et devis numéro ROXM-00230418, préparés en date du 22 février 2017 par Jean-Pierre Fortier, ingénieur de la firme Les Services EXP Inc., lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « ANNEXE A ».

Article 4 Autorisation de la dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme maximale de 676 000\$ incluant les frais, les imprévus et les taxes nettes aux fins du présent règlement tel que décrit dans l'estimation du coût préparé par la directrice générale, en date du 24 avril 2017, laquelle fait partie intégrante du règlement comme « ANNEXE B ».

Article 5 Emprunt

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, ce conseil est autorisé, par les présentes, à emprunter une somme n'excédant pas 676 000 \$, sur une période de 10 ans.

Article 6 Affectation des contributions ou des subventions

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au moment de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de celle-ci.

Notamment, le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette la subvention du « Programme de réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales ».

Article 6 Imposition à l'ensemble provenant des revenus généraux

Pour pourvoir à 100% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé, par le présent règlement, à imposer et à prélever, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Répartition des dépenses dans l'estimation

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

Article 9 Signature des documents

Le maire et le directeur général sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, CE 1^{ER} MAI 2017

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le :	3 avril 2017
Adoption du règlement d'emprunt le :	1 ^{er} mai 2017
Avis annonçant la période d'enregistrement des personnes habiles à voter :	_____
Tenue du registre le :	_____
Approbation par les personnes habiles à voter le :	_____
Approbation par le MAMROT le :	_____

Avis public d'entrée en vigueur Publication : _____

Adoptée

127-04-2017

Programme de Réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-Rue de la Rivière : autorisation à la directrice générale d'aller en appel d'offres pour la surveillance des travaux (système par pondération)

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres pour la surveillance des travaux (par une firme d'ingénieurs) dans le cadre du projet de réfection de la rue de la Rivière, doit être réalisé en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que prévu aux articles 936.0.1.1 et suivants du *Code municipal*, puisque ce mandat est estimé à un montant se situant entre 25 000\$ et 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut choisir de demander des offres sur le système SEAO ou procéder par invitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres public, sur le système SEAO, afin d'obtenir des soumissions pour la surveillance des travaux de réfection de la rue de la Rivière, en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres, tel que requis par la loi.

Adoptée

Règlement #04-2017, dont l'objet est de décréter un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux de voirie dans divers rues de la Municipalité, dans le cadre du programme TECQ : suivi

L'adoption du règlement est reportée, dans l'attente de la réception de l'estimation des travaux.

128-05-2017

Contrat mixte d'entretien avec le Ministère des transports : contrat de déneigement du réseau supérieur route 139, 222 et rue Racine pour la saison 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a renouvelé l'entente avec le MTQ concernant l'entretien du réseau routier du MTQ pour la boucle formée par la route 139, route 222 et rue Racine;

CONSIDÉRANT QUE D.P.S. Transport Inc. est disposé à poursuivre l'entretien en déneigement et déglacage de cette boucle de 5.865km, pour la saison 2016-2017, au coût de 4 057.97\$/km, soit un montant de 23 800\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est soumis aux mêmes modalités et aux mêmes exigences soumises par le MTQ, que le contrat de la saison 2016-2017 conclu avec D.P.S. Transport Inc. et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MTQ en matière d'entretien hivernal, soit les cahiers de charges sur le déneigement et le déglacage émis par le MTQ, font partie du contrat à intervenir entre la Municipalité et D.P.S. Transport Inc., de même que tout autre norme à être émise à ce sujet par le MTQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de conclure une entente avec D.P.S. Transport Inc., visant le déneigement et le déglacage de la boucle formée par la route 139, 222 et la rue Racine, au montant de 23 800\$ plus taxes, pour la saison 2017-2018.

Adoptée

Développement domiciliaire des rues des Pins et de Lilas : fermeture des fossés

La directrice générale informe les élus de la directive concernant la fermeture des fossés pour les rues des Pins et des Lilas, à l'effet que les fossés doivent demeurer ouverts.

Régie intermunicipale de Roxton : dépôt des états financiers pour l'année 2016

La directrice générale procède au dépôt des états financiers de la Régie intermunicipale de Roxton, pour l'année 2016.

129-05-2017

DM Déneigement : proposition de renouvellement pour 3 saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020

CONSIDÉRANT la proposition de M. Daniel Morel de DM Déneigement, à l'effet de prolonger son contrat pour le déneigement des espaces municipaux de 3 saisons, aux mêmes conditions, en considération du retrait des travaux de déneigement du stationnement qui appartient maintenant à la pharmacie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de DM Déneigement, au coût de 3 080\$ plus taxes par saison, pour les saisons 2017-2018-2018-2019 et 2019-2020, selon les mêmes modalités et exigences.

Adoptée

130-05-2017

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : identification des priorités 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soumettre ses priorités d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les priorités suivantes dans le cadre du PAARRM, pour 2017;

- Réfection de la rue du Marché, entre la rue Notre-Dame et la rue Duchaineau, amélioration du marquage de la piste cyclable.

Que la demande d'aide financière soit fixée à 25 000\$.

Adoptée

131-05-2017

Demande adressée par M. Cédric Morais, propriétaire au 237, rue des Pins : demande de modification du règlement de zonage afin de pouvoir garder 2 poules

CONSIDÉRANT la demande adressée par M. Cédric Morais, à l'effet de modifier la réglementation de zonage afin de pouvoir garder 2 poules;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle interdit de garder des animaux agricoles en zone urbaine;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne souhaitent pas modifier la réglementation actuelle, puisque la Municipalité ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire appliquer une telle réglementation, qui pourrait susciter plusieurs plaintes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande adressée par M. Cédric Morais.
Qu'un communiqué soit distribué à toute la population pour rappeler la réglementation en vigueur en ce qui concerne les animaux agricoles.

Adoptée

132-05-2017

État des revenus et dépenses au 30 avril 2017 : dépôt du rapport en application de l'article 176.4 du *Code municipal*

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'état des revenus et dépenses au 30 avril 2017, en application de l'article 176.4 du *Code municipal*.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 1^{er} mai 2017

133-05-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière